

Avril 2014



PEGC

Académie de Rennes



SNUipp-FSU

Sommaire :

- P1 Edito
- P2 CAPA, Statuts PEGC
- P3 Les PEGC et le SUIpp
- P4 Communiqué FSU
- P5 L'arbre de l'EN
- P6 Syndicalisation

Fonction publique en grève le 15 mai

Au coup de semonce fait au président de la République, lors des dernières élections, celui-ci répond par le confortement du pacte de responsabilité.

Qui responsabilise-t-il ? Pas les employeurs, pour qui l'allègement de 35 milliards d'euros de charges sociales et fiscales est maintenu jusqu'en 2017 et ce sans aucune contrepartie de créations d'emplois.

Lors de son discours de politique générale, M. Valls dénonçait : « Trop de souffrances et pas assez d'espérances », le tout assorti de 50 milliards d'économies, 11 sur les collectivités, 21 sur les prestations sociales et 17 sur la Fonction Publique.

Si les entreprises auront tout loisir d'augmenter leurs profits, les travailleurs et les retraités ne pourront que voir leur pouvoir d'achat impacté une nouvelle fois.

Les espérances des uns seront les souffrances des autres mais il n'y aura pas d'effet miroir !

La fonction publique qui a déjà beaucoup souffert lors du dernier quinquennat, va passer à un degré supérieur dans la souffrance avec de nombreuses suppressions d'emplois.

Les 5,5 millions de fonctionnaires pourront au moins voir dans ce plan un traitement d'égalité avec les patrons : 2017, date à laquelle, on envisagera peut-être le dégel du point d'indice!

Ce pacte est une atteinte grave du modèle social et une mise à sec des fonctionnaires.

L'appel syndical unitaire à la grève du 15 mai doit connaître une adhésion massive de tous les fonctionnaires afin de faire basculer les orientations.

CONTACTS

Sections départementales

SNUipp

Côtes d'Armor snu22@snuipp.fr

Tél : 02 96 61 88 24

Finistère snu29@snuipp.fr

Tél : 02 98 53 76 77

Ille et Vilaine snu35@snuipp.fr

Tél : 02 99 36 88 43

Morbihan snu56@snuipp.fr

Tél : 02 97 21 03 41

Secrétaire Académique

Marie-Odile MARCHAL

marieodile.marchal@neuf.fr

Permanence :

Mardis et mercredis matins
au local du Morbihan

À QUAND LE DÉGEL ?

COÛT DE LA VIE + 6,5 %
SUR LA PÉRIODE
2011 À 2013



LE POINT D'INDICE EST LA BASE DES RÉMUNÉRATIONS
DANS LA FONCTION PUBLIQUE
IL NE CÈDE JAMAIS, JUILLET 2014

Avec la F.S.U.
pour le Service Public !

CAPA du 15 avril 2014

L'ordre du jour ne portait que sur l'avancement à la classe exceptionnelle.

La CAPA s'est tenue alors que le Ministère n'a pas encore défini les contingents et le ratio. En prenant les références de l'an passé, 2 possibilités de promotion ont été envisagées. Le tableau d'avancement classait 5 promouvables, dont 2 partant en retraite anticipée avant la rentrée 2014 et 1 en reclassement après reconversion.

Sur les 2 collègues restants, l'un a été promu et le second sous conditions qui lui seront transmises par l'administration.

Il reste pour l'an prochain, 2 collègues Hors-Classe qui, remplissant les conditions, seront promouvables.

Les chiffres du Ministère que nous attendons, permettront, au mieux (et sauf entrants dans l'académie) de fermer les classes normales et hors-classe dans notre académie en 2015, au pire en 2016.

Déclaration des élus SNUipp – FSU à la CAPA

Monsieur le Recteur,

Sur le plan National, depuis plusieurs années, les PEGC, corps placé en extinction, dont l'âge moyen est, cette année de 57 ans 6 mois rencontrent des difficultés pour accéder au grade supérieur.

Aujourd'hui, l'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des collègues par courrier individuel n'est toujours pas respecté. De plus, l'objectif de l'extinction de la hors classe, annoncée pour 2009 ne peut, cinq ans plus tard, être atteint. En conséquence toute possibilité de péréquation pour les retraités ne peut être envisagée.

Pour ces raisons les élus SNUipp-FSU demandent à M. le Ministre de l'Éducation Nationale, un ratio à 100 % pour l'accès à la Classe Exception-

nelle. Par ailleurs, des mesures indispensables sur la structure de la classe exceptionnelle doivent être prises rapidement, afin de permettre à tous les PEGC d'accéder, a minima avant leur départ en retraite, à l'indice terminal 783 dans les mêmes proportions que les certifiés.

Sur le plan départemental, l'an passé, aucune promotion accordée par le Ministère n'a été perdue et les élus SNUipp-FSU ont pris acte de l'attention que vous avez portée aux difficultés des corps PEGC.

Les élus SNUipp-FSU vous demandent donc que cette année, les 2 promotions possibles (avec le taux de 50 % connu à ce jour) soient prononcées à l'issue de cette CAPA.

Les élus SNUipp-FSU sollicitent de votre part, Monsieur le Recteur, la transmission de notre courrier à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

Des tentatives de remplacement des décrets de 1950, au prétexte de l'évolution de notre métier, avaient comme réel objectif de redéfinir nos conditions de travail en alourdissant le temps de travail.

Le projet présenté au CTM du 27 avril 2014, âprement discuté lors des groupes de travail où la FSU a permis des évolutions significatives (maintien du service hebdomadaire, meilleures prises en compte des situations d'exercices : TZR, éducation prioritaire...) n'est cependant pas satisfaisant car il ne prend aucunement en compte de revalorisation pour l'ensemble de la profession.

Le vote en CTM :

Pour : 5 pour (UNSA, SGEN); 4 contre (CGT, FO, SUEP, SUD); 6 (abstentions FSU)

Concernant les PEGC, à ce jour, il n'y a pas de remise en question des refus de compléments de service et de l'obligation de la première heure supplémentaire.

Mais le projet n'est pas encore finalisé et des textes complémentaires sont à venir.

Les nouveaux statuts n'entreront en vigueur qu'en 2015 sauf pour les REP+ qui prennent effet en 2014. Pour la rentrée 2014, les décharges statutaires restent donc inchangées.

En REP+, les enseignants auront une pondération qui équivalra à 16 h 30 devant élèves et le reste en concertation et suivi. Des divergences commencent à remonter des différentes académies concernant l'heure et demi de concertation qui passerait à 3 h car non faites devant élèves!

Les PEGC et le SNUipp

Dans notre académie, les résultats aux dernières élections professionnelles de 2011 avec 86,24 % des voix portées sur la liste SNUipp-FSU, et attribuant ainsi les trois sièges à pourvoir au SNUipp-FSU, montrent bien l'attachement et la reconnaissance du travail effectué .

Fort de cette représentativité, les élus SNUipp-FSU ont défendu en CAPA tous les dossiers PEGC.

Ils ont ,en outre, obtenu :

- cette année, le recensement préalable à l'ouverture du serveur, ainsi qu'une liste de postes susceptibles être vacants pour le mouvement intra;
- dès l'an passé, l'utilisation complète du contingent d'accès à la classe exceptionnelle (au regard de l'ensemble de la carrière et non de certains avis défavorables).

Ils ont épaulé et accompagné de nombreux collègues dans les démarches liées à leur situation personnelle.

Ils siègent aussi dans de nombreuses commissions qui déterminent les conditions de travail des enseignants et des élèves (voir page en encart) et avec les élus de tous les syndicats de la FSU, ripostent aux attaques, défendent nos métiers, débattent et sont force de propositions sur les nécessaires évolutions du système éducatif.

Notre parole a davantage de poids dès lors que le taux de syndicalisation est élevé.

Nos effectifs diminuant, il est plus que jamais nécessaire d'être solidaires et bien représentés !



La FSU, le SNUipp et les autres...

Les syndicats de la FSU

SNUipp : enseignants 1e degré et PEGC.
SNES : enseignants (certifiés, agrégés) du 2d degré collèges et lycées.
SNEP : enseignants EPS du 2d degré .
SNUEP : enseignants PLP en lycées professionnels (et SEGPA).
SNASUB : personnels administratifs.
SNUAS-FP : personnels sociaux.
SNICS : personnels infirmiers.
SNPI : personnels d'inspection (IEN et IPR).
SNUPDEN : personnels de direction collèges, lycées.
SNUACTE : personnels ATOS.

Communications et informations :

Certaines informations importantes sont expédiées par mail, ce qui permet une communication rapide. Si vous souhaitez les recevoir, il serait bon que vous nous communiquiez votre adresse mail (ainsi que vos coordonnées téléphoniques) à l'adresse suivante :

marieodile.marchal@neuf.fr

Annonces gouvernementales : indignation et colère !

Le premier ministre confirme le gel du point d'indice des fonctionnaires et annonce celui des pensions de retraite et des prestations sociales.

Comment oser reconnaître le «dévouement et sens du service public» des 5 millions d'agents de la fonction publique et les faire applaudir par l'assemblée nationale tout en renonçant à dégeler leurs salaires ! Les agents de la Fonction publique attendent des actes forts.

Pour une cinquième année consécutive, le gel du point d'indice est une décision injuste d'autant que les pertes de pouvoir d'achat sont déjà lourdes dans un contexte où les inégalités salariales sont grandes, notamment entre les femmes et les hommes, où 20 % des agents sont payés au niveau du SMIC, où il y a près d'1 million de non titulaires, beaucoup de précarité et que toutes les qualifications sont loin d'être reconnues. Le gel du point d'indice pénalise d'abord les jeunes et les personnels les moins rémunérés.

C'est économiquement inefficace ! Qui peut croire que le seul effort des fonctionnaires, comme de l'ensemble des salariés, et maintenant des retraités, va combler un déficit alors que cela fait des années qu'ils payent déjà pour enrayer une crise dont les causes sont liées d'abord à la financiarisation de l'économie.

Les populations les plus précaires vont voir les prestations sociales nécessaires à leur survie limitées et les services publics garantissant leurs conditions d'existence affaiblis.

C'est bien le modèle social qui est remis en cause.

La FSU acte positivement le maintien des engagements présidentiels en matière d'emploi pour les secteurs prioritaires. Elle restera très vigilante à ce que le budget 2015 traduise dans les faits ces créations.

Mais le redéploiement fragilise d'autres secteurs. C'est pourquoi la FSU rappelle l'urgence qu'il y a à créer les emplois nécessaires à leurs missions.

Si des économies peuvent être envisagées, elles ne peuvent s'affranchir d'une réelle justice sociale. Les entreprises ne peuvent être exonérées ni dédouanées de cotisations sociales et certainement pas de contrôles des aides à l'emploi qu'elles perçoivent. D'autres mesures peuvent être prises comme un meilleur contrôle des prestations déléguées ou l'abandon des recours aux Partenariat Public/Privé.

L'abandon du chantier de la réforme fiscale est une erreur.

Les investissements pour moderniser les services publics et la fonction publique, pour la rendre plus attractive, sont nécessaires. Il est indispensable de développer des services publics de proximité pour lutter contre les inégalités et les fractures sociales dans et entre les territoires.

La FSU portera son analyse et ses demandes lors de la rencontre, demain, avec le premier ministre en rappelant que la bonne méthode de dialogue social consiste à faire primer la concertation sur les annonces médiatiques.

Toutes les générations sont touchées par cette politique. La FSU appelle les retraités à se mobiliser largement lors de la journée du 3 juin prochain pour obtenir de meilleures conditions d'existence et défendre leur pouvoir d'achat.

Les décisions gouvernementales pour la fonction publique et ses agents confortent la FSU dans sa détermination à faire du 15 mai prochain une forte journée d'action unitaire pour défendre la fonction publique, ses agents, leurs emplois et leur pouvoir d'achat.



communiqué FSU Les Lilas le 16 avril 2014

Les principales instances où siègent les élus syndicaux.

